

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES LE
LUNDI 11 AVRIL 2022 A 20 H 00 A LA SALLE DU CONSEIL
MUNICIPAL D'ARLANC

Date de la Convocation : 30 Mars 2022

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : Mrs SAVINEL, Maire, BICAN, CHRISTOPHE, CLADIERE, COMPTE, DELAYRE, FORCE, GALAND, VERNET, Mmes BARD, BARTHOMEUF, BLANCHETON, DE LAENDER, DEMATHIEU, FAVIER, PRUNIER.

Conseillers absents excusés : Mr CHAUTARD, Mmes PUMAIN, SOULIER.

Secrétaire de séance : Mme FAVIER Bernadette.

Président de séance : Mr SAVINEL Jean.

Les membres du Conseil ont sur proposition de Monsieur le Maire adopté à l'unanimité le compte rendu de la séance du Mercredi 9 mars 2022, puis sont passés à l'étude de l'ordre du jour.

DCM N°2022-04-01

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

COMMUNE – BUDGET GENERAL

*** Section de fonctionnement**

Dépenses	1 719 602,64 €
Recettes	2 428 573,44 €
Excédent de fonctionnement	708 970,80 €

*** Section d'investissement sans les restes à réaliser**

Dépenses	1 601 094,60 €
Recettes	1 530 409,24 €
Excédent :	- 70 685,36 €

DU SERVICE DE L'EAU

1 - Compte administratif du service de l'eau

*** Section d'exploitation**

Dépenses	74 570,40 €
Recettes	228 325,94 €
Excédent de fonctionnement	153 755,54 €

*** Section d'investissement**

Dépenses	44 165,18 €
Recettes	90 395,64 €
Excédent d'investissement	46 230,46 €

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

2 - Compte administratif du service d'assainissement

*** Section d'exploitation**

Dépenses	79 209,93 €
Recettes	171 245,43 €
Excédent de clôture	92 035,50 €

*** Section d'investissement**

Dépenses	188 809,01 €
Recettes	262 045,07 €
Déficit d'investissement	73 236,06 €

CAISSE DES ECOLES

3 - Compte administratif CAISSE DES ECOLES

*** Section de fonctionnement**

Dépenses	44 112,00 €
Recettes	52 005,23 €
Excédent de fonctionnement	7 893,23 €

*** Section d'investissement : Néant**

BASE DE LOISIRS

4 - Base de Loisirs

*** Fonctionnement**

Dépenses	208 645,30 €
Recettes	242 341,51 €
Déficit de fonctionnement	33 696,21 €

*** Investissement : néant**

Sous la présidence de Mr CHRISTOPHE Jean, les comptes administratifs 2020 ont été adoptés à l'unanimité.

DCM N°2022-04-02

BUDGETS PRIMITIFS 2022

1 - Budget annexe CAISSE DES ECOLES

*** Section de fonctionnement**

Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 52 893 € 23

*** Section d'investissement : néant**

2 - Budget Base de Loisirs

*** Section de fonctionnement**

Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 241 696 € 00

*** Section d'investissement : néant**

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

3 - Budget annexe du service de l'eau

* Section d'exploitation

Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 260 522 € 54

* Section d'investissement

Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 273 178 € 41

4 - Budget annexe du service de l'assainissement

* Section d'exploitation

Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 160 253 € 50

* Section d'investissement

Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 418 952 € 56

5 - Budget Communal

* Section de fonctionnement

Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 2 435 787 € 00

* Section d'investissement

Equilibré en recettes et en dépenses à la somme de 1 954 711 € 17

Les budgets primitifs 2021 ont été adoptés à l'unanimité.

DCM N°2021-04-01

BUDGET GENERAL – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE

2021

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2021

Excédent d'investissement : 70 685,36 €

Excédent de fonctionnement : 708 970,80 €

Il indique qu'il convient d'affecter les résultats. Il propose l'affectation suivante :

Section d'investissement (recettes) : article 1068 : 408 970,80 €

Section d'investissement (recettes) : article 001 : 300 000,00 €

Et de reprendre le déficit d'investissement 2021 comme suit :

Section d'investissement (dépenses) article 001 : 70 685,36 €

Il précise que les affectations seront reprises au budget primitif 2022 de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement 2021 comme énoncé ci-dessus.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

DCM N°2022-04-03

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 : BUDGET GENERAL
COMMUNE – BASE DE LOISIRS – CAISSE DES ECOLES – SERVICE DE L'EAU –
SERVICE ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021 lors de la séance de ce jour.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'aucune observation n'est à formuler.

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserve de sa part.

DCM N°2022-04-04

BUDGET GENERAL – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE
2021

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2021

Déficit d'investissement :	70 685.36 €
Excédent de fonctionnement :	708 970.80 €

Il indique qu'il convient d'affecter les résultats de fonctionnement en fonction du besoin de financement des sections de fonctionnement et d'investissement. Il propose l'affectation suivante :

Section d'investissement (recettes) : article 1068 :	408 970.80 €
Section d'investissement (dépenses) : article 001 :	70 685.36 €
Section de fonctionnement (recettes) article 002 :	300 000.00 €

Il précise que les affectations seront reprises au budget primitif 2022 de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement 2021 comme énoncé ci-dessus.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

DCM N°2022-04-05

BUDGET EAU – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2021

Excédent d'investissement :	46 230.46 €
Excédent de fonctionnement :	153 755.54 €

Il indique qu'il convient d'affecter les résultats de fonctionnement en fonction du besoin de financement des sections de fonctionnement et d'investissement. Il propose l'affectation suivante :

Section d'investissement (recettes) : article 001 :	46 230.46 €
Section de fonctionnement (recettes) article 002 :	153 755.54 €

Il précise que les affectations seront reprises au budget primitif 2022 du service de l'eau.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement 2021 comme énoncé ci-dessus.

DCM N°2022-04-06

BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2021

Excédent d'investissement :	73 236.06 €
Excédent de fonctionnement :	92 035.50 €

Il indique qu'il convient d'affecter les résultats. Il propose l'affectation suivante :

Section d'investissement (recettes) : article 001 :	73 236.06 €
Section de fonctionnement (recettes) article 002 :	47 035.50 €
Section d'investissement (recettes) : article 1068 :	45 000€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement 2021 comme énoncé ci-dessus.

DCM N°2022-04-07

REGLEMENTS INTERIEURS DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire expose que la commune d'Arlanc dispose d'un règlement intérieur concernant ses salles communales, qu'il convient de modifier.

La mise en place de règlements intérieurs adaptés pour chaque salle a pour effet de fixer des règles claires et ce notamment dans trois domaines majeurs, l'hygiène, la sécurité et la discipline.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

Trois nouveaux projets de règlements intérieurs sont proposés au conseil concernant chacun une salle à savoir, la salle multi-activités, salle omnisports et la salle des fêtes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'adopter les règlements intérieurs proposés pour les salles suivantes : salle multi-activités, salle omnisports, salle des fêtes, joints en annexe.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2022-04-08

**CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CASERNEMENT DE
GENDARMERIE**

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet de construction d'un nouveau casernement de gendarmerie.

Ce projet serait réalisé sous la forme d'une maîtrise d'ouvrage totale par l'OPHIS 63, conformément au décret n° 2016-1884 du 26 décembre 2016. La Commune d'Arlanc céderait environ 4 500 m² de la parcelle cadastrée AZ n°3 à l'OPHIS. Ce nouveau casernement se situerait à l'entrée Sud d'Arlanc, en bordure de la RD 906 (route de Dore l'Eglise). Il serait constitué d'un bâtiment administratif, de cinq pavillons et d'un studio pour accueillir dignement les gendarmes et leurs familles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire et après en avoir délibéré,

Donne son accord de principe pour la construction d'un nouveau casernement de gendarmerie à Arlanc tel que susmentionné.

Approuve la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AZ n°3 à l'OPHIS 63.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2022-04-09

LOCATION DE TERRAINS A UN PARTICULIER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à passer une convention d'occupation provisoire et précaire des terrains appartenant à la commune, moyennant une redevance annuelle fixée à 50 € comme listée dans le tableau récapitulatif ci-après :

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

Noms – Adresse	Parcelles	Surface	Période	Montant annuel
M. JANSON Nicolas 21 route de beurières 63220 Arlanc	BR n°187 n° 188 n°185 n°184 n°183	68 m ² 200 m ² 197 m ² 207 m ² 389 m ²	01/05/2022 Tacite reconduction	50 €

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2022-04-10

VOTE DES TAXES LOCALES 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire et après en avoir délibéré,

Donne les taux des deux taxes locales :

- Foncier bâti : 37.30 %

(part du taux communal 16.82 % et part du taux départemental 20.48 %)

- Foncier non bâti : 76.38 %

Précise que l'application est immédiate et charge Monsieur le Maire de son application.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Néant

Clôture de la séance comportant 10 décisions

La séance est levée à 21 h 45

DCM N°2021-04-01	COMPTE ADMINISTRATIF 2021
DCM N°2021-04-02	BUDGETS PRIMITIFS 2022
DCM N°2021-04-03	APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 : BUDGET GENERAL COMMUNE – BASE DE LOISIRS – CAISSE DES ECOLES – SERVICE DE L'EAU – SERVICE ASSAINISSEMENT
DCM N°2021-04-04	BUDGET GENERAL – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021
DCM N°2021-04-05	BUDGET EAU – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021
DCM N°2021-04-06	BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021
DCM N°2021-04-07	REGLEMENTS INTERIEURS DES SALLES COMMUNALES
DCM N°2021-04-08	CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CASERNEMENT DE GENDARMERIE
DCM N°2021-04-09	LOCATION DE TERRAINS A UN PARTICULIER
DCM N°2021-04-10	VOTE DES TAXES LOCALES 2022